

COTISATIONS 2012 LIEE A LA NOTIFICATION PEFC DES ORGANISMES CERTIFICATEURS DE LA CHAÎNE DE CONTRÔLE

Document validé par le Conseil d'Administration de PEFC France du 12 décembre 2011

Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

ATTENTION : Ce document annule et remplace toute version précédente.

1. CALCUL DE LA COTISATION LIEE A LA NOTIFICATION PEFC DES ORGANISMES CERTIFICATEURS DE LA CHAÎNE DE CONTRÔLE

Tout organisme certificateur de la chaîne de contrôle PEFC doit être **notifié par l'organisation nationale PEFC** du pays où l'organisme délivre des certificats de chaîne de contrôle.

Pour être notifié, tout organisme certificateur de la chaîne de contrôle PEFC doit, en France, **s'acquitter d'une cotisation** auprès de PEFC France **pour chaque certificat de chaîne de contrôle délivré.**

Le calcul de la cotisation est établi sur la base du **Chiffre d'Affaires réalisé par la vente de produits à base de bois* de l'entreprise certifiée **** (à fournir sur la fiche de renseignements lors de l'audit initial et à actualiser chaque année lors des audits annuels de suivi) selon le tableau ci-dessous :

| Tranches de Chiffre d'Affaires | Cotisation annuelle*** |
|--------------------------------|------------------------|
| < 0,5 M € | 200 € |
| Entre 0,5 et 1,5 M € | 320 € |
| Entre 1,5 et 2,5 M € | 440 € |
| Entre 2,5 et 12,5 M € | 1096 € |
| Entre 12,5 et 37,5 M € | 2190 € |
| Entre 37,5 et 62,5 M € | 3285 € |
| > 62.5 M€ | 5476 € |

* Un produit à base de bois est un produit contenant toute ou partie de matières à base de bois : les magazines, les contre-collés, les meubles...constitués de bois et d'autres matériaux, sont des produits à base de bois.

** Sauf cas particuliers de calculs de la cotisation liée à la notification PEFC développés au Paragraphe 2.

*** PEFC France n'est pas assujetti à la TVA

2. CAS PARTICULIERS DE CALCUL DE LA COTISATION LIEE A LA NOTIFICATION DES ORGANISMES CERTIFICATEURS DE LA CHAÎNE DE CONTRÔLE

CAS DES ENTREPRISES AYANT PLUSIEURS SITES CERTIFIES (individuellement ou en multi-sites)

Tout organisme certificateur de la chaîne de contrôle PEFC peut prétendre à une réduction de la cotisation liée à sa notification:

- lorsqu'il délivre des certificats de chaîne de contrôle PEFC individuellement pour chacun des sites appartenant à une même entreprise ;

- lorsqu'il délivre un certificat de chaîne de contrôle multi-sites.

Le calcul de la réduction de la cotisation liée à la notification est établi de la manière suivante :

1. Calcul de la cotisation liée à la notification pour **chacun des sites**
2. Faire la somme de chacune de ces cotisations pour obtenir une cotisation globale.
3. Appliquer un **abattement** sur la cotisation globale en fonction du nombre de sites qui ont obtenu la certification de leur chaîne de contrôle PEFC conformément au tableau ci-dessous :

| Nombre de sites | Réduction de la cotisation |
|--------------------|----------------------------|
| 2 sites | - 5 % |
| 3 sites | - 10 % |
| 4 sites | - 15 % |
| 5 sites | - 20 % |
| 6 sites | - 25 % |
| 7 sites | - 30 % |
| 8 sites | - 35 % |
| 9 sites | - 40 % |
| 10 à 29 sites | -45 % |
| 30 à 50 sites | -50 % |
| 50 à 100 sites* | - 60% |
| Plus de 100 sites* | - 70% |

En cas **de certification multi-sites supérieure à 50 sites, la cotisation peut être calculée*
- soit en utilisant l'abattement sur la cotisation globale ci-dessus,
- soit en utilisant le chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise. Dans ce cas, les barèmes utilisés sont ceux figurant au Paragraphe 1auxquels s'ajoutent les barèmes ci-dessous :

| Tranches de chiffre d'affaires | Cotisation annuelle |
|--------------------------------|---------------------|
| Entre 100 et 300 M€ | 10000 € |
| Entre 300 et 500 M€ | 15000 € |
| Entre 500 et 1000 M€ | 20000 € |
| Entre 1000 et 1500 M€ | 25000 € |
| >1500 M€ | 30000 € |

3. COMMENT S'ACQUITTER DE LA COTISATION ?

PEFC France envoie trimestriellement une facture à l'organisme certificateur notifié. Ce dernier peut alors régler cette facture soit

- ✓ Par Chèque à l'ordre de PEFC France
- ✓ ou par Virement Bancaire à la Société Générale, Agence des Champs Elysées, numéro de compte 30003 03330 00050543996 15